

La politique européenne de nos autorités : réussir notre intégration dans l'Europe

Autor(en): **Lautenschütz, Raul**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Revue suisse : la revue des Suisses de l'étranger**

Band (Jahr): **16 (1989)**

Heft 1

PDF erstellt am: **21.06.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-912225>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.



GATT (et de l'Uruguay Round), ou bien, trêve de ronds de jambe, elle renonce à défendre mordicus ses particularismes et mijote dès aujourd'hui sa future adhésion à l'Europe des Douze. Les termes de l'alternative sont clairs. Le seul degré de liberté qui

nous reste – mais il n'est pas négligeable – découle du fait que la réalisation du marché intérieur prendra infiniment plus de temps que prévu. Il y a là de quoi préparer les esprits.

Marian Stepczynski

La politique européenne de nos autorités

Réussir notre intégration dans l'Europe

En automne 1988, le Conseil fédéral a publié un volumineux «Rapport sur la position de la Suisse dans le processus d'intégration européenne». Il y relève que, dans l'optique actuelle, une adhésion de la Suisse à la CE ne peut être le but de la politique suisse d'intégration; nous devons cependant acquiescer un «réflexe européen».

Le gouvernement suisse n'a pas commencé à réfléchir à la question de l'intégration européenne seulement depuis que se dessine l'achèvement du marché intérieur communautaire. La Suisse est un petit pays dépendant de ses exportations, qui a donc besoin d'un système commercial mondial libéral. C'est pourquoi elle réagit à tout ce qui ressemble à une concertation de groupes économiques, dont les avantages sont réservés exclusivement aux membres de ces groupes. D'ailleurs, comme l'a relevé M. Lévy, ancien ambassadeur délégué aux accords commerciaux, l'AELE a été conçue avant tout comme un instrument de lutte. D'une part, pour prévenir une discrimination des Etats qui ne sont pas membres de la CE. D'autre part, pour opposer à la conception supranationale de la CE sa propre philosophie en matière de libre-échange. Cette manière de voir les choses était juste; elle a trouvé sa confirmation en 1984, lorsqu'à la première réunion des ministres de la CE et de l'AELE, ceux-ci ont manifesté leur volonté d'instaurer un espace économique européen dynamique et homogène, c'est-à-dire de créer des conditions semblables à celles d'un marché intérieur commun. Le Conseil fédéral estime que l'AELE restera, à l'avenir également, une plate-forme importante de la politique européenne.

Politique d'intégration active

Au début, on doutait encore que les efforts visant à une intégration européenne aboutissent. Cependant, face au caractère irréversible de ce processus d'intégration, la Suisse a été obligée de régler ses rapports avec la CE par des négociations bilatérales. Elle le fit en 1972 en concluant un accord de libre-échange,

qui porte notamment sur les produits industriels. On savait alors déjà qu'à plus long terme cet accord ne constituerait pas un instrument optimal pour participer au processus d'intégration. C'est pourquoi l'accord contient une clause prévoyant le développement des relations dans d'autres domaines. Sur la base de cette clause, ces relations ont depuis lors été approfondies et renforcées par la conclusion de plus de cent conventions.

Dans son rapport sur le processus d'intégration européenne, le Conseil fédéral admet que, d'un point de vue économique et à longue échéance, une adhésion de la Suisse à la CE aurait des effets globalement favorables. Sur le plan de l'économie, les avantages dus à l'accroissement de l'efficacité et de la prospérité l'emporteraient, même si les

efforts d'adaptation exigés devaient dans certains cas se révéler pénibles, pour l'agriculture notamment. Dans un avenir prévisible, le prix à payer pour une adhésion à la CE serait, de l'avis du gouvernement suisse, trop élevé: il faudrait renoncer à certains principes traditionnels de politique intérieure et de politique étrangère (neutralité) – voir l'article en page 8. Le Conseil fédéral estime cependant qu'il n'est pas exclu que la CE prenne un jour la forme d'une fédéra-

Séminaire sur la CE

Un séminaire consacré à «La CE 92 et les Suisses de l'étranger» aura lieu les 9 et 10 juin 1989. Il permettra d'étudier plus à fond cette question qui a été le thème principal du dernier Congrès des Suisses de l'étranger de Naefels. Il est organisé par la Nouvelle Société Helvétique en collaboration avec l'Organisation des Suisses de l'étranger et le Service des Suisses de l'étranger du DFAE. Pour de plus amples renseignements, veuillez vous reporter aux pages locales (vertes) des éditions européennes de la Revue Suisse ou vous adresser directement au Secrétariat des Suisses de l'étranger, Alpenstrasse 26, CH-3000 Berne 16.

tion d'Etats. C'est pourquoi il est prévu de réexaminer périodiquement notre position sur la question de l'adhésion.

La Suisse: une partie de l'Europe

Selon le Conseil fédéral, la principale question qui se pose aujourd'hui est de savoir comment la Suisse peut faire partie de cette



L'initiative et le référendum, droits populaires: la question de la compatibilité de nouvelles lois suisses avec celles de la CE est posée, que la Suisse adhère ou non à la CE. (Photo Keystone)



Europe sans devoir adhérer à la CE. La Suisse est une partie de l'Europe; elle est même au centre de celle-ci. Elle ne veut pas se tenir à l'écart de ce continent, dont elle fait naturellement partie de par son histoire, sa culture et les imbrications économiques. La Suisse assumera ses responsabilités au sein de l'Europe et envers celle-ci. Toujours selon le Conseil fédéral, le fait de ne pas adhérer à la CE ne veut pas dire que la Suisse renonce à participer au processus d'intégration européenne. Cela ne nécessite pas une orientation fondamentalement nouvelle de notre politique, mais nous permet de poursuivre comme par le passé notre collaboration avec la CE, basée sur le principe de la réciprocité des droits et des devoirs. Les exigences deviendront sans doute plus dures; c'est pourquoi la Suisse doit constamment améliorer sa capacité d'intégration dans l'Europe. Cela suppose notamment que nous nous efforcions d'assurer dans toute la mesure du possible une harmonisation de nos dispositions juridiques avec celles de nos partenaires européens. Les Etats non-membres étant exclus du processus de décision communautaire, il faut, pour compenser cela, faire valoir nos intérêts chaque fois que ceux-ci risquent d'être touchés, en recherchant activement le contact avec les autres pays européens et en se montrant en tout temps disposé à discuter avec eux. Cela signifie en premier lieu, dit encore le Conseil fédéral, que la Suisse doit maintenir une compétitivité supérieure à la moyenne dans les domaines économiques et technologiques, de façon qu'elle puisse, le cas échéant, décider en toute liberté et tranquillité d'adhérer ou non à la CE.

Raul Lautenschütz, journaliste de la NZZ
accrédité au Palais fédéral, Berne

Colonne à M. Guy-Olivier Segond

Suisse: l'avenir passe par l'Europe!



Depuis quelques mois, corps constitués, médias et citoyens sentent que le développement et l'accélération de l'intégration européenne touchent directement la Suisse, ses habitants et ses entreprises.

L'intuition est juste.

Depuis le Traité de Rome (1957), la Communauté a toujours avancé. Aujourd'hui, elle a une organisation politique, décrite dans sa Constitution, l'Acte unique européen (1986). Le pouvoir exécutif est représenté par la Commission, sorte de Conseil fédéral européen. Le pouvoir délibératif est partagé entre le Parlement européen, sorte de Conseil national, et le Conseil des ministres, sorte de Conseil des Etats. Enfin, le pouvoir judiciaire

s'incarne dans la Cour de justice.

Ces institutions élaborent et appliquent des politiques dans divers secteurs: agriculture, social, recherche, énergie, transports, coopération au développement, lutte contre le terrorisme, etc. Il y a un renforcement de la solidarité économique et sociale entre les Etats membres. Et il y a même des principes et des règles relatifs à la politique étrangère.

La Communauté européenne produit un droit communautaire qui est aux droits nationaux ce que le droit fédéral est aux droits cantonaux. En outre, la Communauté a un budget, une administration, une unité de compte (l'ECU) et un passeport, le passeport européen, qui est délivré aux 320 millions d'habitants.

A l'exception de la politique de défense – mais la majorité des Etats membres appartient à l'OTAN –, la Communauté présente donc plusieurs caractéristiques des futurs Etats-Unis d'Europe.

Face à cette réalité en mouvement, nombreux sont ceux qui disent: «La Suisse ne peut pas adhérer à la Communauté européenne.» C'est poser la conclusion avant d'entamer la réflexion: comment refuser de nous poser certaines questions alors que Français et Allemands – qui se sont fait 3 guerres en 100 ans – ont complètement revu leurs relations ou que les Anglais ont dû remettre en cause leur insularité?

Aujourd'hui, il est évident qu'un jour les Etats-Unis d'Europe se constitueront à partir de la Communauté européenne. Pour que cette Fédération européenne soit démocratique, fédéraliste, sociale, formant un Etat de droit, apte à se défendre, sauvegardant et développant les Droits de l'Homme, la Suisse doit y participer.

La Suisse doit y participer parce qu'elle dépend de l'Europe et des décisions qu'elle prend. Mais elle doit aussi y participer parce qu'elle peut beaucoup apporter à cette Europe en construction: Etat démocratique, fondé sur les libertés individuelles et sur le droit, la Suisse a une longue expérience de fédéralisme, un sens de la négociation et un art du compromis qui lui ont permis de mettre au point et de gérer une pure construction politique, réunissant des peuples, des langues, des cultures et des confessions différents. C'est une maquette de l'Europe de demain.

L'Europe d'aujourd'hui, c'est la Suisse de 1847: les Européens du 20^e siècle sont en train de construire, au niveau d'un continent, ce que les Confédérés du 19^e siècle ont su réaliser au niveau de notre pays.

Soyons donc de notre siècle. Regardons les réalités en face. Ayons confiance en nous. Et relevons le défi: car si la Suisse est notre patrie, c'est l'Europe qui est notre avenir.

Guy-Olivier Segond, maire de Genève, conseiller national, président central de l'Union européenne de Suisse

SEMAINES INTERNATIONALES
DE MUSIQUE LUCERNE

**Information, programmes,
location:**
Festival International de Musique
Case postale.
CH – 6002 Lucerne (Suisse)
telex 868 233

16 août–9 septembre 1989